

# Les timides liens tissés entre l'Inde et la Suisse

**COMMERCE** Dès aujourd'hui, de nombreuses entreprises helvétiques qui exportent dans le sous-continent asiatique verront l'accès à ce marché simplifié. Le vaudois Reitzel et la société Tata Consultancy Services n'ont pas attendu un accord de libre-échange pour développer la relation entre les deux pays

ALINE BASSIN  
ET LASSILA KARUTA, ZURICH

D'où vient ce petit cornichon qui garnit raclettes et sandwiches? Du Népal, du Sri Lanka, d'Inde? Olivier Camille n'a jamais trouvé de réponse à cette interrogation puisque personne ne peut vraiment localiser l'origine de ce petit concombre qui doit se cueillir très jeune. Le directeur de Reitzel sait en revanche pertinemment ce que sa société basée à Aigle doit à l'Inde, pays dans lequel elle s'est implantée il y a 20 ans. Bien avant la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'Association européenne de libre-échange (AELE), dont la Suisse fait partie, et Delhi.

Le texte ne changera rien pour Olivier Camille puisque l'entreprise est déjà solidement installée à Bengaluru dans le sud du pays où 250 de ses 600 employés y sont actifs. Depuis ce site à l'origine d'un quart du chiffre d'affaires de l'entreprise, le spécialiste des pickles dessert l'Europe (l'Allemagne et le Royaume-Uni), le sud de l'Asie, les pays du Golfe, l'Australie, et les pays du Mercosur, le plus grand marché d'Amérique du Sud.

Le dirigeant qui a vécu quatre ans sur place ne cache pas le rôle clé que l'Inde a joué pour Reitzel même s'il a fallu du temps: «une quinzaine d'années avec des hauts et des bas», pour arriver à une certaine «maturité» dans le pays. «Il ne faut pas aller en Inde en pensant qu'en cinq ans, on sera établi, prévient-il. C'est un investissement à long terme, un marathon, voire un ultra-trail». Mais au bout du compte, relève-t-il, «on arrive à obtenir un bon alignement sur les valeurs». L'entrepreneur indique notamment que le management européen, généralement moins dur que celui qui est pratiqué par les sociétés locales, peut se révéler très attractif pour les talents locaux. Du fabricant de machines vaudois Bobst à la PME valdo-bernoise Sylvac, spécialisée dans les instruments de mesure, d'autres entreprises n'ont pas attendu l'accord de libre-échange pour cibler ce marché de 1,4 milliard de personnes.

## Incontournables services informatiques

Chez Reitzel, la course de fond a débuté en 2005 pour des raisons climatiques: «En Inde, il est possible de faire deux récoltes par année. De plus, il y a quelques années, en Europe, nous n'arrivions plus à nous approvisionner en cornichons de tout petit calibre. Il s'agit d'une tâche extrêmement compliquée, manuelle, et qui demande beaucoup de main-d'œuvre», explique Olivier Camille. Aujourd'hui, même si le directeur de l'entreprise salue un

regain d'intérêt pour la culture du cornichon dans nos contrées, quelque 250 personnes travaillent toujours pour Reitzel dans le sud de l'Inde. La filière mise en place y fait vivre 5000 familles, selon ses estimations.

Dans un tout autre registre, le sous-continent est également un grand exportateur de services informatiques dans le monde entier. Et Tata Consultancy Services (TCS), une filiale du conglomérat éponyme, est l'une des firmes technologique ayant développé ses activités sous nos latitudes.

«Nous faisons partie des cinq grands groupes de notre secteur en Suisse», affirme Sébastien Durbec, le responsable de la vente pour la Suisse et le Liechtenstein de TCS. Parmi ses concurrents figurent notamment Deloitte, Accenture et ses compatriotes Infosys et Cognizant. La filiale helvétique, créée en 1985, compte environ 600 collaborateurs et collaboratrices. «Et plus de 9000 employés de TCS travaillent à partir de l'Inde pour des clients suisses», précise-t-il.

## Il faut voir l'Inde comme un marché qu'il faut prendre région par région»

OLIVIER CAMILLE, DIRECTEUR DE REITZEL

TCS assure notamment la gestion à distance d'infrastructures informatiques à partir de centres indiens et fournit aussi des services de conseil sur place. Que ce soit pour soutenir par exemple le processus de numérisation, la cybersécurité, le développement de logiciels ou le cloud. «Notre clientèle est très variée mais les sciences de la vie, les banques et assurances ainsi que l'industrie des machines représentent les trois principales branches à partir desquelles nous générerons une grande partie de nos revenus», explique l'ingénieur de formation, tout en ajoutant que des multinationales comme ABB, Swiss Re, Zurich Insurance, PostFinance, SIX Securities, Lonza et Pilatus Aircraft travaillent avec eux.

Si les grands groupes ont davantage l'habitude d'externaliser certains de leurs services, convaincre des structures plus petites peut être plus difficile. Des différences linguistiques (les experts de TCS sont pour la plupart des anglophones) et culturels peuvent être des défis pour acquérir une clientèle locale.

«Mais depuis la pandémie, nous observons un certain changement de mentalité. Les gens se sont



Quelque 250 employés travaillent sur le site indien de l'entreprise vaudoise Reitzel, situé à Bengaluru, dans le sud du pays. Ils se livrent notamment à la cueillette des cornichons de petit calibre. (REITZEL SUISSE SA)

## ÉVOLUTION DES ÉCHANGES DE BIENS ENTRE LA SUISSE ET L'INDE

Importations depuis l'Inde/Exportations en direction de l'Inde depuis la Suisse, en millions de francs



Graphique: Aline Bassin | Source: Office fédéral des douanes et de la sécurité aux frontières

rendu compte qu'un expert qui se trouve à l'autre bout du monde et avec lequel on échange par écran interposé peut parfaitement correspondre au profil recherché.» Et certaines sociétés de l'industrie des machines, affectée par le ralentissement conjoncturel et les tarifs douaniers américains, réfléchissent davantage à externaliser certains de leurs systèmes informatiques pour réduire leurs charges. Ce qui représente des éventuelles opportunités d'affaires pour TCS. En 2024, l'entreprise a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 450 millions de francs.

Et l'impact de l'accord de libre-échange? «Nous ne sommes pas directement touchés par ce traité vu qu'il ne concerne pas les services mais nous observons un intérêt croissant pour l'Inde auprès des petites et moyennes entreprises, pas encore actives dans ce grand pays. Les gens nous posent davantage de questions.»

## Un intérêt marqué

Tata Consultancy Services n'est par ailleurs pas le seul à avoir posé ses bagages en Suisse. Plus de 150 firmes en ont fait autant. Si plus d'un tiers est actif dans l'informatique, les sciences de la vie sont également bien représentées avec notamment la société Glenmark, basée dans le canton de Neuchâtel. «Nous constatons une dynamique plus forte, aussi en dehors du secteur de l'informatique. Des grandes entreprises indiennes investissent aussi dans des start-up suisses», relève Philippe Reich, directeur de la Chambre de commerce suisse-indienne qui indique également que l'intérêt de la part des entreprises suisses ne se dément pas non plus ces derniers mois. L'industrie de la machine, des équipements et des

## SUR LE WEB

**Se hâter lentement d'approvoyer l'Inde**  
L'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre l'Inde et l'AELE fait sauter un verrou important pour les entreprises suisses désireuses d'exporter dans la plus grande démocratie du monde.

Retrouvez l'éditorial d'Aline Bassin en scannant le code QR ci-dessous.



## ÉCHANGES

### De potentielles économies

L'accord entre l'AELE et l'Inde ouvre largement le marché indien aux biens industriels suisses: les produits pharmaceutiques, machines et autres équipements médicaux verront leurs droits de douane supprimés après une période transitoire. L'horlogerie bénéficiera aussi à terme d'une exonération totale, tandis que des produits agricoles transformés comme le chocolat ou le café en capsules seront soumis à une franchise douanière. Pour le vin, l'Inde prévoit des réductions progressives des droits de douane pouvant aller jusqu'à dix ans.

Selon les estimations de la Confédération, à terme, 84,6% des exportations suisses devraient être exemptées de droits, et 10,1% profiteront de concessions partielles. Sur la base des échanges mesurés jusqu'ici, les entreprises suisses pourraient économiser quelque 167 millions de francs de droits de douane à l'échéance de la suppression progressive des droits de douane.

Sur les services, l'accord va au-delà des règles de l'Organisation mondiale du commerce: l'Inde élargit l'accès au marché, avec notamment une participation maximale étendue jusqu'à 49% dans les assurances et 74% dans les banques.

Enfin, les Etats de l'AELE (Suisse, Norvège, Liechtenstein et Islande) s'engagent à investir un montant avoisinant 100 milliards de dollars qui pourraient créer un million d'emplois pour ces quinze prochaines années. L'Inde s'engage de son côté à assurer un climat propice à ces investissements.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), les stocks d'investissements suisses en Inde s'élevaient à 31,15 milliards de francs en 2021. Plus de 328 entreprises suisses ont investi dans ce pays dans des secteurs allant de la pharma à la finance en passant par l'industrie des machines ou l'informatique. ■ A. B. ET L. K.

Les commerces de la rue de Carouge subissent de plein fouet le chantier titanésque qui limite l'accès à leurs arcades. Une première phase d'indemnisation a été entérinée

# Commerçant·es soulagé·es

MAUDE JAQUET

**Ville de Genève** ► C'est une bouffée d'air pour les commerces de la rue de Carouge. L'ensemble des groupes du Conseil municipal de la Ville ont acté hier soir la proposition mise sur la table par le Conseil administratif: 3,3 millions de francs seront dédiés à l'indemnisation des échoppes touchées directement par les travaux qui éventrent l'artère depuis ce printemps. Face à la menace de disparition d'une partie de ces commerces, qui restent pour la majorité de petites structures, la Ville déclenche un «dispositif unique et temporaire d'indemnisation». Les TPG ainsi que les SIG, également maîtres d'ouvrage sur ce chantier, mettront aussi leur pièce à la crousille, comme l'avaient demandé les élu·es du Municipal lors de la dernière session. A hauteur d'un million de francs pour les transports publics, et de 300 000 francs pour les services industriels.

Quelque 140 commerces, sis le long de la rue de Carouge pour l'essentiel, mais aussi dans une moindre mesure sur le rond-point de Plainpalais et la rue des Battoirs, sont concernés. A ceux-ci, et pour autant qu'ils en fassent la demande, l'indemnisation couvrira l'équivalent de six mois de loyer. Formellement, cela représente 115,5% de leur loyer sur la période concernée par



3,3 millions de francs seront dédiés à l'indemnisation des échoppes touchées directement par les travaux qui éventrent l'artère depuis ce printemps. KEYSTONE

l'arrêt du tram, soit du 28 juin au 5 décembre 2025.

## Un quartier populaire

«Nous avons à cœur que ce quartier reste populaire, habité par des personnes reflétant une mixité sociale. Le maintien des commerces actuels participe à cet objectif et limite la gentrification», note le conseiller municipal socialiste Guilhem Kokot. La formule retenue, à défaut d'être optimale ont relevé plusieurs intervenant·es, s'avère la

plus apte à répondre à l'urgence de la situation. Le critère de l'accessibilité a été retenu pour définir les commerces qui pourront prétendre à un dédommagement. Comprendre que l'adresse fera le larron, au détriment de certains commerces situés à proximité – quoique le règlement prévoie des exceptions analysées au cas par cas.

Le plénum voudrait aller plus loin, en étendant le périmètre considéré notamment aux rues perpendiculaires. Une

demande formulée sous forme d'une recommandation au Conseil administratif rédigée par le Parti socialiste, et à laquelle se sont ralliés l'ensemble des groupes. Ce texte demande aussi que l'aide octroyée soit assortie de garanties sociales. «Nous exigeons des contreparties sociales, notamment l'engagement des employeurs à ne pas licencier et à ne pas verser de dividendes sur la période concernée par l'indemnisation, ce à quoi les patrons ont souscrit»,

expose Jean Burgermeister du groupe Ensemble à gauche – Union populaire. Et de regretter que ces critères, déjà soutenus par le délibératif lors d'un précédent débat, n'aient pas été directement intégrés à la proposition du Conseil administratif.

## Engagement sincère

L'accueil réservé à ces suggestions par le grand argentier de la Ville, Alfonso Gomez, s'avère tempéré. L'extension du périmètre? «Sauf à regarder la marge brute d'exploitation, ce qui est beaucoup plus complexe, où s'arrêtera-t-on si on se détache du critère retenu de l'accessibilité?» répond-il. Les garanties sociales sont, quant à elles, jugées intenables sur le plan juridique, voire inutiles – «une seule enseigne est susceptible d'être concernée par la question des dividendes».

Si le maire s'est inscrit dans le pragmatisme, on donnera la palme de la sincérité à sa nouvelle collègue verte, Marjorie de Chastonay. La cheffe de l'Aménagement, des Constructions et de la Mobilité (D ACM) a souligné son implication personnelle pour mieux informer, écouter et épauler, à l'avenir, les commerçant·es. Des rencontres mensuelles sont agendées. La question des indemnisations, elle, reste à l'agenda pour les phases prochaines de ce chantier – et de ceux à venir. «Nous allons voir si ce modèle fonctionne et sinon, nous l'adapterons», promet la cheffe du D ACM. I

## EN CHIFFRES

## En Asie, le coup de froid des droits de douane américains s'abat sur la croissance

Au premier semestre, les économies d'Asie ont bénéficié d'une poussée des commandes de leurs clients américains, qui anticipaient le relèvement des droits de douane par la Maison-Blanche. Mais désormais, les pays de la région affrontent la réalité du nouvel ordre commercial mondial.



Malgré une chute de 25 % de ses ventes aux Etats-Unis en juillet, la Chine résiste en réorientant ses exportations vers l'Europe et l'Asie. (Photo Reuters)

Par **Yann Rousseau**

Publié le 30 sept. 2025 à 07:28 | Mis à jour le 30 sept. 2025 à 09:30

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Le choc des droits de douane américains n'a pas encore eu lieu. Mais il ne saurait tarder, a prévenu, ce mardi, la Banque asiatique de développement (BAD), lors de la présentation de ses perspectives économiques pour l'Asie. Anticipant un coup de froid sur l'activité, les économistes de l'institution ont dû revoir à la baisse leurs projections de croissance pour les années 2025 et 2026. « Nous estimons que la croissance de la région atteindra 4,8 % en 2025 et 4,5 % en 2026, et non 4,9 % et 4,7 % comme nous l'avions prévu en avril », résume Albert Park, l'économiste en chef de l'institution.

Les chercheurs de la BAD remarquent que les grandes économies d'Asie ont plutôt enregistré une croissance solide sur le premier semestre de 2025, au moment où Donald Trump commençait à déployer sa politique commerciale protectionniste. La plupart des

pays ont ainsi bénéficié, sur la période, d'une hausse des commandes des acheteurs américains, soucieux d'accumuler des stocks de marchandises made in Asia avant le brutal relèvement des droits de douane décrété par la Maison-Blanche.

### **L'intelligence artificielle en soutien**

Ces anticipations et une poussée historique des achats de composants électroniques, notamment pour les applications liées à l'intelligence artificielle, ont permis, selon les calculs de la BAD, de faire passer la croissance de l'Asie de 4,9 % au second semestre de 2024 à 5,4 % au premier semestre 2025.

Dans une Chine qui produit désormais, en valeur ajoutée, 30 % de tous les produits manufacturés de la planète, la croissance a ainsi atteint 5,3 % sur les six premiers mois de 2025 contre 5 % sur le dernier semestre de 2024. « Un boom manufacturier à Taïwan, alimenté par une forte demande mondiale en matière d'IA et de puces de forte performance, a propulsé la croissance du secteur industriel à un niveau record de 10 % au deuxième trimestre cette année », notent les économistes, qui pointent aussi la bonne tenue, avant l'été, des exportations singapouriennes, thaïlandaises, malaises, coréennes ou japonaises.

### **La Corée du Sud en souffrance**

Cette dynamique positive est toutefois interrompue par la mise en place des nouveaux droits de douane américains. Ils pénalisent immédiatement les exportateurs mais dépriment aussi les entreprises et les ménages, qui ont tendance à moins investir ou à moins consommer. « Ces droits de douane américains atteignent désormais des niveaux historiquement élevés, et leur impact façonne les perspectives d'avenir des pays en développement d'Asie et du Pacifique », prévient Albert Park.

Si ces taxes américaines se sont stabilisées, après la signature de multiples « accords » bilatéraux entre Washington et ses partenaires, à des niveaux inférieurs à ceux agités le 2 avril, ils restent historiquement très élevés. Avant le retour de Donald Trump, le taux moyen effectif des droits de douane américains imposés aux nations d'Asie était de 2,4 %. **Désormais, il atteint 17,4 %.** « C'est le niveau le plus élevé depuis la Grande Dépression des années 1930 », pointe la Banque.

Ces droits de douane vont affecter au fil des prochains mois les exportations vers les Etats-Unis, qui représentent jusqu'à 5,4 % du PIB au Cambodge et 4,1 % en Malaisie et au Vietnam. Ils vont aussi fortement pénaliser la Corée du Sud qui va souffrir, en plus, de la hausse des droits de douane sectoriels appliqués à ses voitures et à ses pièces détachées automobiles toujours fabriquées en Corée. La BAD a ainsi réduit sa prévision de croissance pour la Corée du Sud à 0,8 % en 2025 contre une précédente estimation à 1,5 %.

### **La Chine tient le choc**

Si la Chine s'est vue imposer des droits de douane encore plus prohibitifs par Donald Trump, elle a semblé, pour l'instant, réussir à trouver des destinations alternatives pour ses marchandises. En juillet 2025, les exportations chinoises vers les Etats-Unis ont ainsi diminué de 25 % mais elles ont augmenté de 9 % vers l'Europe et l'Asie et de 12 % vers le reste du monde.

« Cette réorientation commerciale a touché tous les secteurs clés, notamment les produits mécaniques et électriques, les automobiles et les pièces automobiles, ainsi que les textiles », remarquent les experts de la BAD, sans évoquer les conséquences sur les producteurs locaux, potentiellement déstabilisés par ce nouvel afflux de produits chinois.

Pointant cette réallocation des exportations et les interventions monétaires et fiscales de Pékin pour soutenir **une activité interne toujours confrontée à la crise du secteur immobilier**, la Banque n'a pas modifié, pour l'instant, ses perspectives de croissance pour le géant asiatique. Son PIB devrait progresser de 4,7 % en 2025 et de 4,3 % en 2026, après avoir augmenté de 5 % en 2024.

Ces projections pourraient toutefois être ajustées si la relation entre les Etats-Unis et la Chine venait, à nouveau, à se dégrader dans les prochaines semaines. « Si les tensions commerciales entre les deux pays sont réactivées à l'issue de **leur trêve de novembre**, c'est l'ensemble de la croissance mondiale qui serait freinée », prévient la Banque asiatique de développement.

**Yann Rousseau (Correspondant à Tokyo)**

# Frais administratifs très élastiques selon les caisses maladie

**ASSURANCE MALADIE.** D'après le comparateur Moneyland, les frais ont varié entre 95 et 513 francs en 2024 par assuré.

En 2024, les Suisses ont payé en moyenne 190 francs de frais administratifs pour l'assurance maladie obligatoire de base, selon Moneyland. Les différences entre les caisses maladie sont considérables: selon l'assurance, les frais administratifs varient entre 95 et 513 francs.

«Notre analyse confirme que les augmentations régulières des primes maladie sont liées aux frais administratifs», écrit mardi dans un communiqué

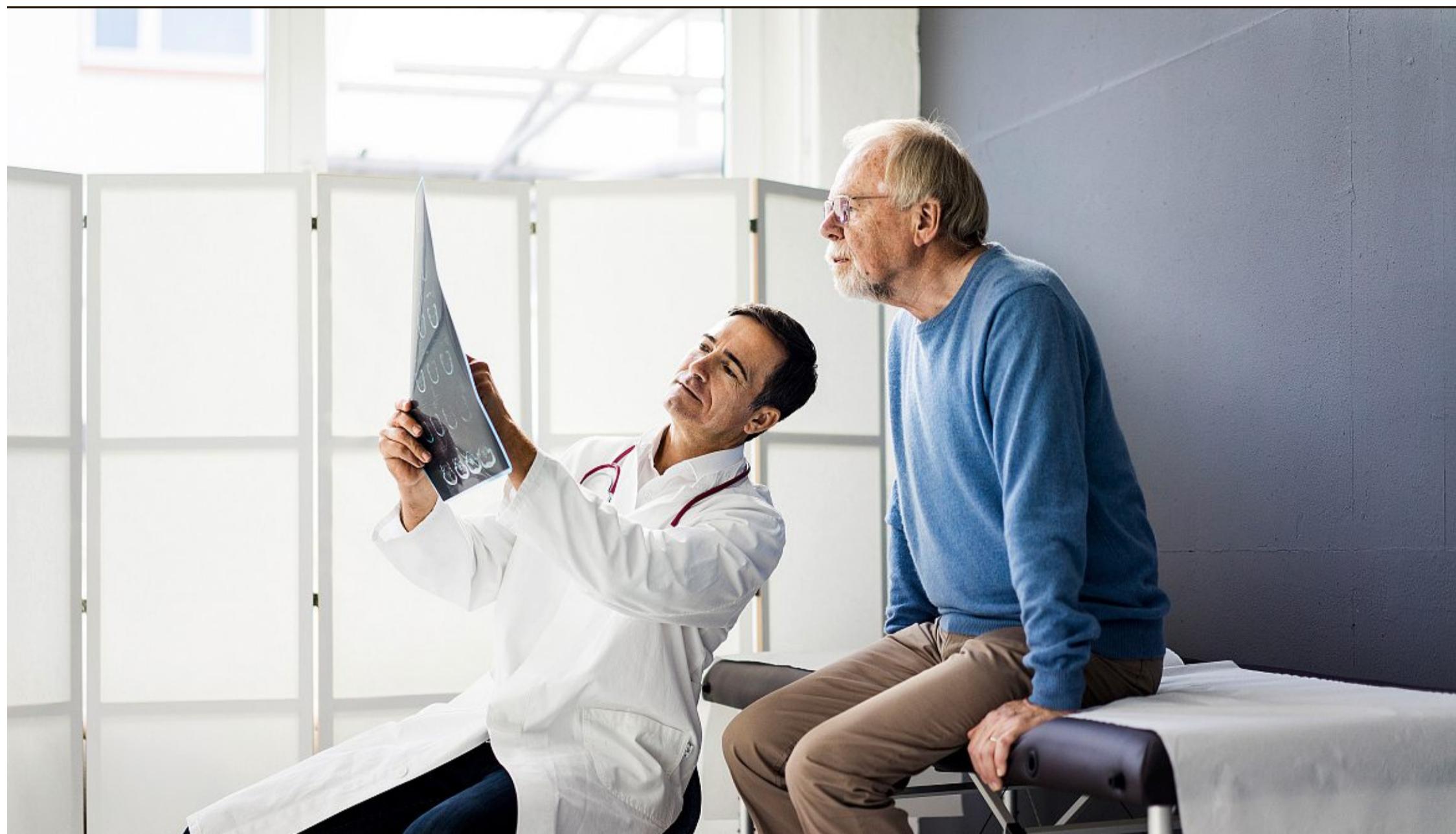
le comparateur en ligne Moneyland, qui base son enquête sur les chiffres officiels de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour 2024.

Un examen des douze plus grandes caisses maladie suisses révèle des différences importantes: la CSS est la plus performante avec 154 francs par personne, tandis qu'Assura affiche 262 francs par personne.

Le ratio de frais administratifs varie également considéra-

blement d'une caisse maladie à l'autre. Les caisses les plus performantes sont Lucerne Hinterland (2,4%), Sumiswald (3,1%) et Sodalis (3,8%). Parmi les douze plus grandes caisses maladie suisses, la CSS et Helsana affichent les meilleurs résultats avec 3,8% chacune. Assura affiche le ratio le plus lourd parmi les douze plus grandes, avec 6,7%. Parmi toutes les caisses maladie, c'est Glarner Krankenversicherung qui affiche le ratio

le plus important, avec 10,1%. Au total, les frais administratifs de l'assurance de base s'élevaient à 1,74 milliard de francs en 2024, soit 4,5% des primes ajustées au risque. La part la plus importante de ce montant est imputable aux salaires, aux prestations sociales et aux autres charges de personnel: les caisses maladie y ont consacré 1,22 milliard de francs. Ces chiffres sont restés stables par rapport à l'année précédente. (ats)



Les médecins et hôpitaux obtiennent des rabais lorsqu'ils achètent des médicaments, des produits thérapeutiques ou de diagnostic, et cet argent doit revenir aux assurés. Getty Images

# Où passent les milliards des rétrocessions de la LAMal? Berne a décidé d'enquêter

**Zone grise** Les rétrocessions payées à l'ensemble des acteurs du système de santé suisse représentent des sommes colossales, qui doivent revenir aux assurés. L'OFSP va investiguer auprès des assureurs.

## Nicolas Pinguely



«Il y a de la perte dans les tuyaux.» Thomas Bläsi, conseiller national UDC, est remonté. Dans son viseur? Les rétrocessions propres au domaine de la santé octroyées dans le cadre de l'assurance de base obligatoire. Explosif.

La règle est pourtant claire. Tous les rabais et ristournes commerciales que s'octroient des acteurs de la santé en Suisse remboursés par la LAMal doivent revenir aux assurés. Le politicien genevois doute que ce soit le cas. Ce dernier a déposé une motion sur le sujet, acceptée cette année par le Conseil fédéral.

Des réponses devront être apportées à deux questions essentielles. Premièrement, quels sont les montants perçus par les assurés maladie et les acteurs de la santé, versés sous la forme de rétrocessions par les groupes pharmaceutiques, les laboratoires ou encore les praticiens? Deuxièmement, comment être certain que cet argent est utilisé pour réduire les primes des assurés, comme le demande la loi?

## Des rétrocessions à foison

En la matière, il existe une zone grise à plusieurs milliards. «La loi sur les produits thérapeutiques permet aux fournisseurs de prestations de conserver une part des rabais, au maximum 49%, à condition que celle-ci soit utilisée à des fins de développement de la qualité des soins

**«Je veux m'assurer que toutes les rétrocessions sont reversées aux assurés conformément à la loi.»**

**Thomas Bläsi**  
Conseiller national UDC et pharmacien à Genève

(ndlr: facturation simplifiée pour les pharmaciens, système de déclaration des événements indésirables pour les médecins, etc.)», explique Christophe Kaempf, porte-parole de l'Association des assureurs maladie suisses (prio.swiss). Un point important.

Les montants en jeu sont énormes. «Les pharmaciens reversent aux assurances par exemple 2,5% des ventes de médicaments remboursés dans le cadre de la LAMal (ndlr: dont 2,3% sont ensuite reversés aux assurés), ce qui depuis 2001 représente

une somme totale de 1,6 milliard», souligne Thomas Bläsi.

Celui qui est aussi pharmacien à Genève estime que les rétrocessions versées dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire entre les différents acteurs pourraient «dépasser les 50 milliards depuis le début du siècle». Et près de 49% de ce montant est susceptible d'avoir été capté au passage, ce qui fait un joli pactole.

## Tous les acteurs concernés

Car ces rétrocessions sont partout dans le système. «Les groupes pharmaceutiques en versent aux assurances pour maintenir des prix vitrines élevés (ndlr: entente avec l'industrie pharma permettant de fixer un prix élevé des médicaments à l'exportation), les laboratoires aux assurances dans le cadre de contrats groupés ou encore les hôpitaux aux assu-

rances pour des prises en charge exclusives et négociées d'actes chirurgicaux», détaille Thomas Bläsi. Et il y a aussi des rabais et ristournes obtenus par les médecins auprès des laboratoires d'analyse pour leur envoyer des clients. Tout cet argent revient-il aux assurés? La Confédération veut en avoir le cœur net. «L'OFSP mènera une enquête auprès des assureurs afin de déterminer le montant des rabais et des remboursements», répond Stéphanie Germanier, porte-parole de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Un rapport est attendu l'année prochaine. «Un aperçu de tous les rabais et remboursements possibles dans le cadre de l'assurance de base sera établi, affirme-t-elle. L'enquête et l'évaluation seront menées auprès des assureurs en 2026.»

## Les rétrocessions mode d'emploi

Le versement de rétrocessions est courant dans le domaine de la santé. «Dans le cadre de leur activité, les fournisseurs de prestations, tels que par exemple médecins ou hôpitaux, sont amenés à acheter des produits thérapeutiques pour le traitement de leurs patients», explique Christophe Kaempf. Ces derniers peuvent alors obtenir des ristournes sur des médicaments ou d'appareils de diagnostic achetés à des fabricants, des grossistes ou des intermédiaires.

La situation n'est pas limpide aujourd'hui. Ce flou ne concerne pas uniquement les assureurs. Il est par exemple difficile de contrôler qu'une clinique privée qui demanderait un rabais à un fournisseur de prothèses de la hanche, en fonction du nombre d'opérations réalisées sur une année, ne se mette pas l'argent dans la poche.

## Labo et médecins débusqués

Une telle pratique serait clairement illégale. «Par le passé, les assureurs maladie sont intervenus auprès de laboratoires après avoir eu vent de pratiques d'attribution de rétocommissions entre les laboratoires et les cabinets médicaux, rappelle Christophe Kaempf. Celles-ci ne profitent pas aux assurés puisqu'elles n'étaient pas reversées.»

Ces pratiques sont encadrées dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire et doivent bénéficier aux assurés. «Les médecins, les hôpitaux et les pharmaciens bénéficient de rabais dont ils doivent faire profiter directement les assurés», atteste-t-il. Justement, comment cet argent revient-il aux assurés? «En réduisant la facture individuelle du patient concerné, comme c'est le cas dans les pharmacies, ou indirectement, en reversant annuellement les rabais aux assureurs de manière groupée, ce qui réduit les primes pour le collectif d'assuré dans son ensemble», détaille le porte-parole de l'Association des assureurs-maladie suisses. Les assureurs estiment que c'est aux autorités de vérifier cela. «L'OFSP est l'autorité de contrôle pour tous les aspects de l'assurance de base, rappelle-t-il. La vérification de la répercussion des avantages accordés aux fournisseurs de prestations lui incombe donc.» Une patate (très) chaude.

À l'heure actuelle, l'OFSP dit ne disposer d'aucune indication de fraude dans le système. «Les rabais et remboursements accordés sont déduits des prestations, à quelques exceptions près explicitement prévues par la loi, et comptabilisés en conséquence», avance Stéphanie Germanier.

Ces pratiques doivent être régies par des conventions écrites. «Des conventions existent pour réglementer les cas où le fournisseur de prestation ne répercute pas intégralement le rabais obtenu et l'utilise pour la mise en œuvre de mesures de développement de la qualité», précise Christophe Kaempf.

## Ne pas mélanger les comptes

Au bout du lac, le politicien reste sur ses gardes. «Comme ces montants sont parfois utilisés pour autre chose que de réduire les hausses de primes, je veux m'assurer que toutes les rétrocessions sont reversées aux assurés conformément à la loi», explique Thomas Bläsi. Ce dernier redoute que les comptes des assureurs ne fassent pas toujours la distinction entre l'assurance de base, obligatoire, et les assurances privées complémentaires.

Un mélange des genres, qui, s'il venait à être confirmé par l'OFSP, pourrait finir devant les tribunaux. Sans parler de tous les autres acteurs de la santé concernés par ces rétrocessions qui devront préciser leurs pratiques. Autrement dit, il vaudrait mieux qu'il n'y ait pas trop de fuites à colmater.

# À Genève, la finance verte appelle John Kerry à la rescoufle

**Building Bridges** L'ex-chef de la diplomatie américaine exhorte le monde de l'investissement durable à réinventer son «narratif» face à Trump.

**Pierre-Alexandre Sallier**

Conspué par l'administration climatosceptique au pouvoir aux États-Unis, éreinté par la fronde contre les normes environnementales en Europe, c'est un monde de la finance durable en pleine remise en cause qui s'est réuni ce mardi à Genève, pour son sixième sommet Building Bridges. Un monde à la recherche d'un nouveau message à envoyer au reste des milieux financiers devenu dubitatif, grandes banques de Wall Street en tête.

Cette mission politique, quasi diplomatique, était confiée à l'invité-vedette de cette première journée, l'ancien secrétaire d'État américain John Kerry. Face aux attaques visant à décrédibiliser «tous ceux engagés pour l'environnement ou la durabilité» aux États-Unis, «nous devons changer totalement le narratif», a exhorté ce dernier en assemblée plénière, devant un parterre de plusieurs centaines de professionnels.

Celui qui intervenait en tant que président exécutif de la firme d'investissement new-yorkaise Galvanize Capital a répondu par une boutade à la seule question que tout le monde se posait – quid du récent discours de l'actuel président américain devant les Nations Unies? «Ne m'en voulez pas.»

## En quête d'un narratif

Nouveau narratif? Fini les seuls arguments écolo-humanistes sur la menace que fait peser le réchauffement climatique sur la planète entière. L'ancien chef de la diplomatie américaine balaie l'argument de la «morale» – «même s'il sera toujours là» – pour justifier les investissements mobilisés en faveur du climat. Au profit de celui du «matérialisme».



L'ancien banquier et président du sommet Building Bridges Patrick Odier (à g.), ainsi que la conseillère d'État genevoise chargée de l'Économie Delphine Bachmann (à dr.), accueillent Martin Pfister. Laurent Guiraud

Le «nouveau paradigme»? De tels placements ne font que répondre à des «fondamentaux économiques». En clair, la quête de rendement, de plus-values, de croissance, d'emplois... Se gardant bien de dénoncer l'addiction consumériste de son propre pays, l'ancien sénateur du Massachusetts assure que ces efforts en faveur du climat «ne doivent pas rimer avec sacrifices – un message inaudible par nos populations».

## La finance sauvera le monde

Aux yeux de celui qui fut l'émissaire pour le Climat du président Biden, «la clef reste de convaincre le monde des investisseurs qu'il y a beaucoup d'argent à faire dans la plus grande transformation économique jamais connue, dépassant de loin celle de la révolution industrielle». Son calcul? Les scientifiques estiment à 5000 milliards de dollars les investissements annuels requis pour enrayer la trajectoire du réchauffement climatique et viser les objectifs de l'Accord de Paris.

Face à cela, la finance en faveur du climat mobilise déjà quelque 1300 milliards par an. Et l'ensemble des capitaux privés disponibles à l'échelle mondiale représentent un réservoir de quelque 160'000 milliards. «Alors, ne me dites pas qu'il est impossible de trouver la différence... Si nous faisons notre job, qui consiste à allouer ces capitaux où ils doivent vraiment aller, le défi climatique peut être résolu», assure John Kerry.

## L'appel aux armes

Une autre petite musique était en train de monter mardi dans les travées de la conférence. Elle permet de comprendre pourquoi la Confédération avait manifesté son soutien à Building

Bridges en dépêchant son ministre de la... Défense. En ces temps de guerre en Ukraine, le monde de la finance durable est mal à l'aise avec des préceptes originels visant à exclure les marchands de canons de ses placements.

«Viser la durabilité signifie devenir plus résilient, ce qui permet de bénéficier de davantage de sécurité et donc de prospérité», a résumé, en termes syllabiques, Martin Pfister. Un appel à la «sécurité» également

**«Viser la durabilité signifie devenir plus résilient, ce qui permet de bénéficier de davantage de sécurité et donc de prospérité.»**

**Martin Pfister**

Conseiller fédéral  
chargé de la Défense

exprimé par John Kerry, «celle-ci ne pouvant être atteinte si vous ne contrôlez pas votre approvisionnement en énergie», a souligné l'ancien secrétaire d'État américain, en référence à la crise du gaz russe.

Message bien reçu. «Ce serait probablement une bonne chose de prendre en considération ces investissements dans la sécurité», a admis Ronald Wuijster, directeur général du groupe néerlandais APG – un mastodonte gérant les retraites de près de 5 millions de salariés. Avant de se défendre, dans la foulée, de se plier «aux pressions politiques pour investir dans des sous-marins ou des obus».

# Le Conseil fédéral perd la confiance des Suisses

**Sondage de popularité** Selon notre dernière enquête d'opinion, aucun des sept Sages n'obtient la moyenne. Martin Pfister garde la tête hors de l'eau mais Karin Keller-Sutter sombre. Puni pour sa position sur Gaza. Ignazio Cassis occupe la dernière place du classement.

## Emilien Ghidoni

Une grosse crise de confiance envers le Conseil fédéral. C'est le constat frappant du dernier sondage Tamedia (éditeur de ce contenu) réalisé du 16 au 17 septembre. Aucun des sept Sages n'obtient la moyenne, dans un système de note sur 6. Le plus apprécié est le chef des armées, Martin Pfister. Tout en bas du classement, on trouve Ignazio Cassis, chargé des Affaires étrangères, qui chipe la dernière place à la Jurassienne Élisabeth Baume-Schneider.

Et l'ensemble du gouvernement voit sa popularité diminuer. En effet, par rapport à la précédente enquête datant de septembre 2023, la satisfaction envers le Conseil fédéral chute fortement: de 49% à 32% en 2025 (-17 points). Le sondage de «20 minutes»/Tamedia a été réalisé du 16 au 17 septembre, récoltant 14'775 réponses, dont 3766 de la part de Romands.

### — Martin Pfister, la force de la nouveauté

Personne n'est vraiment épargné mais celui sortant le plus la tête de l'eau est Martin Pfister (Le Centre). Le Zougois se voit attribuer une note de 3,89 sur 6. Il bénéficie certainement de son statut de néoélu, le mettant à l'abri des critiques trop vives tant qu'il n'aura pas pris de fortes décisions. Il a toutefois la lourde charge de reprendre en main l'armée, secteur en crise depuis plusieurs années, alors que le contexte géopolitique est de plus en plus tendu. Il hérite aussi du lourd dossier de l'achat des F-35 aux États-Unis, dont la facture pourrait encore grimper.

**— Le dauphin Guy Parmelin**  
Vient ensuite Guy Parmelin, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Il maintient depuis maintenant plusieurs années une relativement bonne image, avec une note de 3,84. Peut-être est-ce dû à son appar-



D'après notre sondage, Martin Pfister est le plus apprécié des conseillers fédéraux. Michael Trost

## Depuis la votation sur l'élargissement des autoroutes, Albert Rösti s'est mis à dos l'ensemble de la gauche.

tenance à l'aile agraire de l'UDC, connue pour être un peu plus modérée? En tout cas, la droite semble le tolérer. Il est même plus populaire auprès des électeurs PLR que ceux de l'UDC.

**— Albert Rösti sur le podium**  
La troisième position est tenue par son camarade de parti Albert Rösti. Bien que récoltant des avis plutôt favorables dans les rangs de l'UDC, du PLR et du Centre,

sa moyenne plonge à cause des électeurs socialistes et Verts. Il faut dire que depuis la votation sur l'élargissement des autoroutes, le Bernois s'est mis à dos l'ensemble de la gauche.

**— KKS discréditée par les tarifs douaniers**  
Dégringolade pour la PLR Karin Keller-Sutter, désormais quatrième. Celle qui était pourtant la favorite des Suisses il y a sept

mois voit sa note baisser de 4,08 à 3,51. Ce désamour peut s'expliquer par le fiasco des négociations sur les tarifs douaniers en début d'été. Ses détracteurs reprochent à la libérale-radical d'avoir abordé ce dossier avec naïveté.

**— Beat Jans mal-aimé de la droite**  
En antépénultième position, on retrouve le socialiste Beat Jans

(3,31/6), chargé du complexe Ministère de la justice et de la police. Entre pressions sur l'asile et négociations avec l'Union européenne, le Bâlois s'est mis une bonne partie de la droite conservatrice à dos, ce qui explique son piètre classement.

### — Élisabeth Baume-Schneider avant-dernière

Élisabeth Baume-Schneider ferme presque la marche. La socialiste obtient une note de 3,14. Comment expliquer cette impopularité? Les raisons sont multiples. Mais depuis qu'elle est passée au Département de l'intérieur

**Au mois de juin, 250 des employés d'Ignazio Cassis lui ont adressé une lettre lui demandant plus de fermeté face aux actions israéliennes.**

après l'élection de Beat Jans, elle se débat depuis avec des primes maladie ne cessant d'augmenter et des erreurs de calcul sur l'AVS.

### — Ignazio Cassis sanctionné pour sa position sur Gaza

Quant à la lanterne rouge Ignazio Cassis (3,01), il ne faut pas chercher trop loin pour expliquer le désamour des Suisses. Alors qu'Israël bombarde sans relâche la bande de Gaza et que de nombreuses voix accusent l'État hébreu de commettre un génocide, le Tessinois renvoie dos à dos le Hamas et Tsahal. Étrillé dans la presse et par les activistes palestiniens, il fait aussi face à une fronde au sein de son département. En juin, 250 de ses propres employés lui ont adressé une lettre lui demandant plus de fermeté face aux actions israéliennes.

# Le Centre et les Vert'libéraux ne donnent pas de consigne de vote

**Élection partielle** Après le retrait de leur candidat, les assemblées du Centre et des Vert'libéraux ont, chacune, décidé de ne pas se mêler du duel entre les Verts et l'UDC dans la course au Conseil d'État.

## Rachad Armanios

L'assemblée des délégués du Centre et l'assemblée générale des Vert'libéraux ont décidé lundi soir de ne pas donner de recommandation de vote pour le second tour de l'élection partielle au Conseil d'État. Le scrutin du 19 octobre opposera le Vert Nicolas Walder, arrivé en tête dimanche, à l'UDC Lionel Dugerdil, qui le suit avec un écart de 5500 voix.

«Nous ne pouvons pas nous résigner à la polarisation que nous continuerons à combattre», écrit Le Centre dans un communiqué. Selon «Le Temps», cette absence de mot d'ordre a été décidée par 78 délégués du Centre contre 23 et 5 abstentions. Un désaveu pour les neuf députés sur onze qui ont poussé pour un renforcement de l'alliance de droite avec l'UDC. Ainsi que pour le candidat du Centre et des Vert'libéraux, Xavier Magnin, qui s'est retiré en appelant à l'union des droites derrière Lionel Dugerdil.

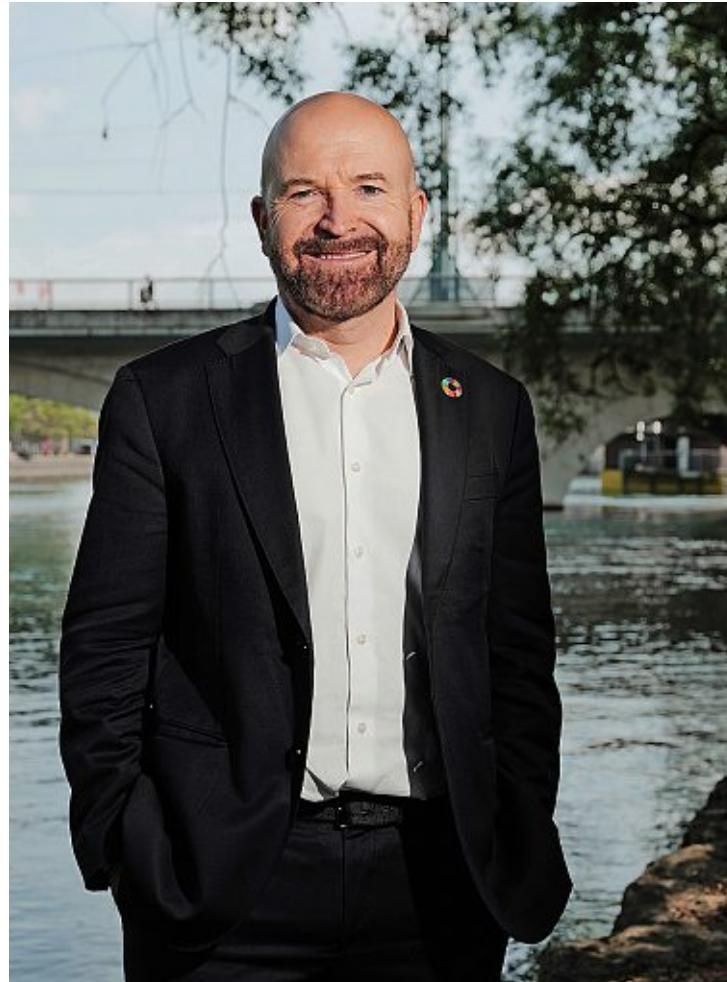
## Des garanties fortes

De leur côté, les Vert'libéraux expliquent dans un second communiqué: «Ne souhaitant ni nous allier avec le premier venu dans une vision électoraliste à court-moyen terme, ni jouer le jeu des populistes de droite comme de gauche [...], nous avons décidé [...] de ne pas émettre de recommandation de vote, tout en appelant les électeurs et électrices à réfléchir aux équilibres qu'ils et elles souhaitent pour les instances législatives et exécutives de notre Canton.»

Plus fondamentalement, le parti appelle les deux candidats restant «à convaincre l'électorat en donnant des garanties fortes sur les questions d'humanisme, sans tomber dans la moralisation excessive, d'ouverture de la Genève internationale, de bonne gestion de l'administration publique, d'équilibre financier, de transition vers une société durable et prospère, et de renforcement des conditions-cadres permettant une politique d'équité sociale».

## Une préférence perceptible

Le communiqué du Centre, lui, ne s'adresse qu'à Lionel Dugerdil. Il «devra convaincre le centre droit de lui accorder sa confiance et démontrer qu'il est en capaci-



Nicolas Walder, candidat Vert, est arrivé en tête du premier tour dimanche, à quelque 5500 voix du poulain de l'UDC. Laurent Guiraud

té de rassembler. En retirant la candidature de Xavier Magnin, Le Centre fait un geste fort, en signalant qu'il ne fera pas barrage à la candidature de l'UDC.»

Le communiqué semble teinté d'une préférence, tout en donnant l'impression d'un parti ne sachant pas vraiment sur quel pied danser. Après s'être allié à



L'UDC Lionel Dugerdil devra convaincre les électeurs centristes s'il veut décrocher le siège vacant. Magali Girardin

l'UDC au sein d'une grande alliance de la droite aux cantonales, puis aux fédérales de 2023, Le Centre a ensuite tourné le dos à cette droite élargie en s'alliant

aux Vert'libéraux lors des dernières municipales, puis pour le premier tour de dimanche.

«J'ai été surpris par ce communiqué, confie le conseiller mu-

nicipal en Ville de Genève Jean-Luc von Arx. Le Centre semble s'excuser auprès de l'UDC, alors que l'assemblée, souveraine, a été très claire. Aux trois quarts, elle a souhaité la liberté de vote.» Et d'ajouter: «Nous avons défendu la place du parti, éloigné

«Nous nous retirons de la course pour laisser le chemin libre à Lionel Dugerdil, à lui de convaincre notre électorat.»

**Philippe Rochetin**  
Président du Centre Genève

des pôles à droite et à gauche et sommes très à l'aise avec cette posture. Le sentiment est que ce second tour ne nous concerne pas. Une minorité estime au contraire que nous ne pouvons pas risquer de nous retrouver seuls face aux autres blocs lors des prochaines échéances.»

**«Oui, non, bien au contraire»**

«Ce communiqué, c'est «oui, non, bien au contraire», c'est typique du Centre», plaisante la députée Christina Meissner, qui partage la position de la quasi-totalité de la députation en faveur de Lionel Dugerdil.

Selon elle, la formulation est une façon de donner une place à cette minorité, et en particulier aux nombreux représentants des paysans dont le lobby, AgriGenève, s'est aligné derrière le candidat UDC. Sur le fond, elle reconnaît que «nous, les députés, sommes peut-être éloignés de la base, mais nous côtoyons tout le temps l'UDC au Grand Conseil, il y a des intérêts que les délégués ne perçoivent pas forcément».

Président du Centre qui a signé le communiqué, Philippe Rochetin l'assume: «Chaque membre est libre de voter pour qui il veut. Mais nous sommes du centre droit, donc plus proches de la droite que de la gauche. Nous nous retirons de la course pour laisser le chemin libre à Lionel Dugerdil, à lui de convaincre notre électorat.»

## Trois prétendants en lice pour le second tour

Pour compléter le Conseil d'État réduit à six par la démission du Vert Antonio Hodgers, les Genevois devront faire leur choix entre trois candidats classés selon leur numéro de liste: Philippe Oberson, liste Le peuple d'abord, Nicolas Walder présenté par Les Verts, les Socialistes, et l'UDC Lionel Dugerdil proposé par la liste Alliance droite et centre droit, où ne figure pas le nom de son parti. C'est sept personnes de moins en lice qu'au premier tour.

### Camps en présence

Politiquement, la situation s'éclaircit progressivement. Arrivé en tête du premier tour dimanche avec 32'573 voix, Nicolas Wal-

der peut compter sur le soutien du PS et de la gauche de la gauche, puisque le Parti du Travail (PdT) a appelé à faire barrage à l'UDC. Autre composante, l'Union populaire, qui présentait Rémy Pagan (7466 suffrages), s'est retirée et a appelé à voter Walder, vivement incité à mener «une campagne de gauche». Arrivé en deuxième position, Lionel Dugerdil (27'031 voix) peut compter sur le soutien du PLR et du MCG, dont le candidat Maikl Gerzner (7276 suffrages) s'est retiré, et dont le parti a appelé à se rallier à l'UDC.

### Les réserves de voix

En troisième position arrive Xavier Magnin (Le Centre et Vert'libé-

raux), qui a rassemblé 20'782 voix; il s'est retiré, mais les deux partis qui l'ont présenté laissent la liberté de vote à leurs électeurs pour le deuxième tour. Que feront exactement ces derniers? C'est la grosse interrogation de ce second tour. Mais ce n'est pas la seule. Le comportement des électeurs des petites listes du premier tour est aussi à observer. Collectivement, Rémi Baudouï, Anastasia Ventouri, Béatrice Berthet A Porta et Olivier Pahud ont rassemblé plus de 6000 voix, qui pèsent très lourd. Les votants vont-ils s'abstenir ou se rallier au candidat le plus proche et, si oui, s'agira-t-il des profils protestataires de Philippe Oberson ou de Lionel Du-

gerdil? Les paris sont ouverts. Autre gisement, celui des votes blancs. Pesant 5378 suffrages, il est particulièrement important, puisqu'en 2023, avec un nombre de suffrages globaux à peine inférieurs, on n'en comptait que 1292. On peut formuler l'hypothèse que cette hausse reflète la déception de citoyens face aux candidats proposés et en particulier d'électeurs PLR peu convaincus par l'alliance structurelle conclue avec l'UDC. Que feront-ils le 19 octobre? Rentreront-ils au bercail de la grande droite en choisissant Lionel Dugerdil? Persisteront-ils dans leur vote blanc? Se rallieront-ils au candidat Vert, Nicolas Walder? (MBR)

# Pour réussir leur transition, les villes suisses veulent plus de moyens

**RÉCHAUFFEMENT** La tension entre la politique communale et les échelons cantonaux et fédéraux en matière d'environnement s'est traduite hier en un appel lancé par l'Union des villes suisses et porté par plusieurs élus romands. Les villes demandent à être davantage écoutées et soutenues pour déployer leurs efforts

PAULINE RUMPF

En matière de climat, c'est un effet collatéral du fédéralisme qu'a dénoncé une délégation de représentants des villes suisses mardi dans la capitale vaudoise. Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, Vevey, Nyon, Yverdon-les-Bains et Renens se sont fait les porte-voix de l'Union des villes suisses (UVS), qui signait en mars une prise de position demandant qu'on leur donne les moyens de réussir la transition écologique. Celle-ci les concerne au premier chef, rappelle la chargée de politique énergétique et climatique de l'UVS, Daphné Rüfenacht: les agglomérations rassemblent trois quarts de la population, et 80% de la performance économique suisse.

A la tribune, les municipaux se sont relayés pour évoquer les impacts de ces

enjeux dans leur commune, et les revendications qui en découlent. A Fribourg, la réfection d'une route, avec des questions d'écoulement des eaux et d'îlots de chaleur, illustre les aspects techniques complexes dans lesquels la ville s'aventure, un peu esseulée. «Nous nous dirigeons vers un label de construction durable novateur, qui ouvre beaucoup de questions sur le cadre légal, explique le municipal Elias Moussa. Sans compter les surcoûts. Nous craignons donc les coupes prévues par la Confédération.»

## Piscine remplie avec l'eau du lac

A Vevey, on rappelle les arbitrages nécessaires entre aspects sociaux et environnementaux. «Nous pouvons inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments, mais cela se traduit souvent par une hausse des loyers répercutée sur les locataires», rappelle sa déléguée à la durabilité, Jessica Renel. Qui note aussi l'exemple des piscines veveysannes, remplies jusqu'ici avec l'eau du lac: la ville a été rappelée à l'ordre par le canton, puisque la loi l'oblige à utiliser de l'eau potable. Une quinzaine de mesures du Plan climat veveysan sont d'ailleurs

bloquées par des lois cantonales, par exemple sur la réutilisation de l'eau de pluie ou la vaisselle réutilisable.

A Nyon, c'est le réseau électrique qui cristallise les défis. Avec le développement du photovoltaïque, ses revenus provenant de la facturation de l'électricité ont été divisés par vingt en 20 ans, malgré les investissements nécessaires, rappelle son municipal Pierre Wahlen. Qui pointe des enjeux légaux, comme le prix maximal de rachat divisé par trois pour l'an prochain, freinant la pose de nouveaux panneaux; ou la répartition des coûts d'entretien du réseau, imputée aux consommateurs. Et ce, bien que les producteurs privés l'utilisent aussi pour redistribuer leur courant excédentaire. Neuchâtel évoque, elle, la mise en place d'un chauffage à distance local, devisée à 220 millions de francs: un investissement lourd pour une commune.

## «Faute de base légale claire, une commune prend des risques»

Des sujets plus polémiques ont également été glissés dans la liste, comme la récente annonce fédérale proposant de limiter les zones 30 km/h. A Yverdon-les-

Bains, on critique aussi la norme forçant les propriétaires à prévoir des places de parc dans tout nouveau projet, ou à payer des compensations. Toute exception demande une procédure lourde et symboliquement problématique, estime l'élue Carmen Tanner. Elle rappelle aussi que l'énergie grise n'est aujourd'hui pas un argument recevable dans certains dossiers: faute de base légale claire, une commune prend des risques à contraindre un propriétaire à rénover au lieu de démolir.

**«C'est la Confédération qui a signé l'Accord de Paris, pas les villes. Nous devons être considérés comme un partenaire»**

NATACHA LITZISTORF,  
MUNICIPALE LAUSANNOISE

«Les villes sont des laboratoires de la transition, a scandé Natacha Litzistorf, élue lausannoise chargée de l'Environnement. Mais elles sont trop souvent exclues des décisions. Or on assiste à un démantèlement insidieux des politiques climatiques, ce qui est scientifiquement irresponsable.» Pour appuyer son propos, Carmen Tanner a rappelé l'épisode douloureux des inondations de 2021. «Ce type d'événements devient plus fréquent, alerte-t-elle. Les collectivités se parent, mais la Suisse n'est pas prête pour les changements nécessaires.»

Ce que ces villes demandent? Un soutien financier conséquent, au lieu des coupes qui s'annoncent; l'adaptation du cadre légal; et un allègement administratif.

L'appel est donc lancé, tous azimuts: il s'adresse au Conseil fédéral, mais aussi aux parlementaires, ainsi qu'aux différentes institutions cantonales. «Notre lobbying ne fait que commencer, lance Natacha Litzistorf. Ce n'est pas un caprice: rappelons que c'est la Confédération qui a signé l'Accord de Paris, pas les villes. Nous devons être considérés comme un partenaire si on veut pouvoir atteindre les objectifs nationaux fixés.» ■

# Les SIG rembourseront à nouveau des clients à suite d'une surfacturation

**Énergie** Une taxe liée au chauffage à distance a été perçue par la régie durant plusieurs années alors qu'elle avait été remboursée par Berne.

## Chloé Dethurens

La Cour des comptes vient de révéler que les SIG avaient à nouveau surfacturé certains de leurs clients. Cette fois-ci, il s'agit du chauffage à distance (CAD). La régie devra rembourser 200 clients, pour un montant de 6,4 millions de francs, ces prochains mois. Il s'agit principalement de propriétaires d'immeubles.

La Cour des comptes a été alertée en 2024 d'un dossier bien particulier: la facturation par les SIG de la taxe CO<sub>2</sub>. Celle-ci vise à réduire l'usage de combustibles fossiles et à favoriser les énergies renouvelables, sur le principe du «pollueur-payeur».

Les SIG y sont soumis en tant que producteur de chaleur à base de gaz. La régie fournit de la chaleur à distance via ses trois centrales thermiques (Lignon, Cheneviers, Vieuxseux), qui alimentent le réseau GeniTerre.

La taxe CO<sub>2</sub> était intégrée dans les tarifs de chauffage des utilisateurs du réseau de chauffage à distance jusqu'en 2015, avant d'être remplacée par une «contribution environnementale». Celle-ci, soit 0,84 centime le kilowattheure, est aussi incluse dans la facture des usagers.

## Marge brute de 6,4 millions

Or, la Cour des comptes a constaté qu'entre 2013 et 2015, les SIG se sont fait rembourser cette taxe par la Confédération, alors qu'ils ont facturé à leurs clients un montant de 7,6 millions de francs. Ils ont ainsi engrangé une marge brute de 6,4 millions de francs.

Problème: la direction générale de la régie «a décidé de ne pas rembourser à ses clients le montant surfacturé, alors même que le comité de pilotage du ré-

seau de CAD SIG recommandait à celle-ci de procéder à un remboursement», indique la Cour des comptes. Une décision prise par la direction en novembre 2015.

Au vu de ces constats, la Cour a invité les SIG à revoir leur position. «Par courrier du 23 septembre 2025, le président du conseil d'administration et la nouvelle directrice générale ont indiqué que «SIG souhaite reconsiderer sa décision de 2015, en faisant bénéficier les clients concernés du montant de la taxe CO<sub>2</sub> qui leur avait été facturé entre 2013 et 2015», indique un communiqué.

À la suite de l'examen de la Cour, la direction des SIG a reconnu «le manque de justification de la décision prise il y a dix ans et la regrette. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, les SIG ont décidé de verser ce montant de 6,4 millions, sur une base volontaire, aux clients concernés, au prorata de leur consommation et ceci dans les prochains mois.» Les SIG précisent toutefois que cette problématique «n'a pas d'impact sur les tarifs des réseaux thermiques en vigueur».

En revanche, la Cour n'enquêtera pas davantage sur les autres points de l'alerte. Celle-ci questionnait aussi les coûts de la taxe environnementale «potentiellement injustifiés»: ceux liés au programme d'économies d'énergie éco21 et ceux relatifs à la liaison entre le réseau CAD et CADIOM (Cheneviers), notamment. Pour la Cour, les sommes impliquées ne représentent que 5% des tarifs totaux de la chaleur, le jeu n'en vaut pas la chandelle.

## Tarification complexe

Quid de la taxe environnementale en vigueur depuis 2016? Ses



Ce sont principalement des propriétaires d'immeubles ayant passé un contrat de droit privé avec la régie qui sont concernés. Lucien Fortunati

montants ont pu être justifiés, mais le tarif est «complexe et basé sur de très nombreuses hypothèses et données prévisionnelles», estiment les auditeurs. Une revue globale de la structure tarifaire devrait être finalisée en 2026. Les SIG assurent travailler sur le sujet depuis plusieurs mois.

Ce n'est pas la première fois que la Cour des comptes constate que la régie a surfacturé ses clients. Pour rappel, un audit avait pointé le mode de calcul choisi par les SIG pour leurs tarifs d'électricité. La différence entre l'énergie injectée dans le réseau

et celle fournie aux consommateurs était rétrocédée par forfait, et non de manière effective. Cela avait généré un trop-perçu.

La régie avait alors dû rembourser 22 millions de francs. Là aussi, la direction avait été alertée à l'interne et à plusieurs reprises du caractère potentiellement illégal du mode de calcul, en vain.

Un nouveau sujet auquel s'intéresseront probablement les députés de la Commission de contrôle de gestion, qui ont accepté de créer une sous-commission spécifique aux SIG, au vu des nombreuses affaires en cours.

# L'UE détricote ses normes climatiques

**PLANÈTE** Avec la poussée de la droite nationaliste dans plusieurs pays et au Parlement européen, les majorités politiques sur des textes environnementaux ambitieux sont toujours plus difficiles à obtenir. Sans oublier la pression des entreprises au nom de la compétitivité

VALÉRIE DE GRAFFENRIED, BRUXELLES

Le monde peut-il vraiment «compter sur l'UE pour conserver son rôle de chef de file en matière de climat», comme l'a affirmé depuis New York la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies? Pas sûr. Ou alors sans fougue. Car l'Europe arrivera divisée à la COP30, la conférence onusienne sur le climat qui se déroulera au Brésil du 10 au 21 novembre. Et même si des progrès significatifs ont été réalisés par les nations du Vieux-Continent dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, l'état général de leur environnement en Europe n'est pas bon, a alerté lundi un rapport de l'Agence européenne de l'environnement (AEE).

Surtout, les détricotages des normes environnementales du fameux Pacte vert (Green Deal) sont très nombreux depuis la poussée de l'extrême droite aux élections européennes de juin 2024. Plusieurs textes législatifs importants ont été reportés ou font l'objet de blocages. Dernier exemple en date: la loi contre la déforestation. La Commission vient de proposer une nouvelle fois de repousser son entrée en vigueur, de fin 2025 à fin 2016, au grand dam des organisations environnementales qui dénoncent un «nouveau coup de tronçonneuse».

Ursula von der Leyen contribue à vider de sa substance son Pacte vert pourtant brandi avec fierté durant son premier mandat. La transition écologique peine toujours plus à s'imposer dans l'agenda européen. Elle fond comme neige au soleil. Il faut dire que la mise en œuvre du Pacte vert se fait dans un environnement géopolitique, social et économique de plus en plus agité. Le contexte de la compétitivité européenne, affaiblie par les subventions chinoises et les nouveaux droits de douane imposés par le président américain, n'est pas propice à la défense de nouvelles normes environnementales. Certains pays exigent des pauses réglementaires. L'argument des coûts est aussi régulièrement mis en avant.

## Prouver la traçabilité des produits

Prenons la législation contre la déforestation. Elle a pour objectif d'interdire l'importation en Europe



Vue aérienne prise lors d'un survol par Greenpeace des zones d'exploitation minière illégale sur le territoire indigène Kayapo, dans l'Etat de Para, au Brésil. Selon le WWF, l'Union européenne est le deuxième destructeur de forêts tropicales en raison de ses importations. (19 MARS 2025/PABLO PORCIUNCULA/AFP)

de produits comme le cacao, le café, l'huile de palme, le soja, le bois ou encore le caoutchouc qui seraient issus de terres déboisées après décembre 2020. Officiellement, la Commission justifie la demande de report par des «difficultés techniques». Les entreprises qui importent ce type de produits sont censées prouver leur traçabilité via des données de géolocalisation fournies par les agriculteurs et sylviculteurs, associées à des images satellites, ce qui n'est pas une mince affaire.

Des pays comme les Etats-Unis, le Brésil, la Malaisie ou l'Indonésie, qui viennent de sceller un accord de libre-échange avec l'UE, sont particulièrement critiques. Les Vingt-Sept et le Parlement européen doivent désormais se positionner. Les oppositions sont essentiellement issues des rangs de la droite et de l'extrême droite. L'Italie, l'Autriche et l'Alle-

magne, notamment, dénoncent des exigences «élevées voire impossibles à mettre en œuvre». Selon le WWF, l'UE est le deuxième destructeur de forêts tropicales après la Chine et serait responsable de 16% de la déforestation mondiale à cause de ses importations.

## «Pas une bouée de sauvetage pour les riches pollueurs»

Autre exemple de blocage, qui lui a été surpassé: la loi sur la restauration de la nature et de la biodiversité, qui doit permettre à l'UE de restaurer au moins 20% de ses terres et espaces marins abîmés d'ici à 2030, 60% d'ici à 2040 et 90% avant 2050. Les négociations ont été très difficiles, le Parti populaire européen s'y est fermement opposé au nom de la défense des agriculteurs, mais au final le règlement définitif est entré en vigueur en juillet 2024. Avec une version passablement

éducorée. Ce n'est que grâce au revirement de l'Autriche, qu'elle a obtenu la majorité qualifiée. La Belgique s'est abstenu et la Finlande, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et la Suède ont dit non.

La lutte contre l'écolanchement (*greenwashing*) pourrait, elle, être carrément abandonnée. La directive négociée depuis deux ans, censée punir les entreprises se disant à tort «climate friendly», est à deux doigts d'être jetée aux oubliettes. L'annonce a été faite le 20 juin par la Commission. D'autres directives lancées pour accroître la responsabilité des entreprises en matière d'environnement ont été affaiblies ou reportées.

## Aucun objectif climatique pour 2040

Le Bureau européen de l'environnement, qui regroupe près de 200 organisations environnementales,

A Belém (Brésil), le message européen sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2040 risque d'être décevant. Les négociations sont ardues au sein de l'UE. Les pays européens ont fini par s'entendre sur une promesse de viser, pour 2035, une baisse qui se situerait au niveau national entre 66,25% et 72,5% par rapport à 1990. Mais toujours pas de feuille de route climatique officielle. Pas d'objectif clair pour 2040 et les moyens d'y arriver.

**La Commission avait initialement pour ambition une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90% en 2040 par rapport à 1990**

La Commission avait initialement pour ambition de viser une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90% en 2040 par rapport à 1990. Elle a depuis fait des concessions, notamment en facilitant le recours au marché des crédits carbone, non sans provoquer de vives critiques. Mais des pays comme la Hongrie et la République tchèque mettent toujours des bâtons dans les roues, en défendant leur industrie. Et la France n'a jamais affiché un grand enthousiasme quant à l'objectif des 90%. Elle exige des garanties s'agissant du financement de la décarbonation des industries. Réseau action climat France et CAN Europe n'hésitent pas à dénoncer une «obstruction».

Le thème s'invitera au sommet européen du 23 octobre à Bruxelles. D'ici là, le commissaire au climat Wopke Hoekstra continuera de prendre son bâton de pèlerin pour tenter de convaincre les capitales réticentes. A une époque où Donald Trump n'hésite pas, depuis le siège new-yorkais de l'ONU, à qualifier le dérèglement climatique de «plus grande arnaque jamais menée contre le monde».